



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

**Séance du 27 juin 2017**

**Salle des Fêtes Odette Pilpoul**

**Mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement**

**Étaient présents :**

Pierre AIDENBAUM, Patrick BADARD, Nicole BISMUTH-LE CORRE, Gauthier CARON-THIBAUT, Benjamin DJIANE, Laurence GOLDGRAB, Marie-Laure HAREL, Laurence HUGUES, Yves PESCHET, Quentin PICQUENOT, Benoît SOLÈS, Sylvianne TROPPER ;

**Absents ayant donné pouvoir :**

Christine FREY,

**Absents :**

**Pierre AIDENBAUM** constate que le quorum est atteint et ouvre la séance du Conseil d'arrondissement. Il fait part de l'absence de Christine FREY qui lui a donné pouvoir.

### **1. 03-2017-50 Désignation du secrétaire de séance**

**Pierre AIDENBAUM** propose de désigner Laurence HUGUES comme secrétaire de séance.

*Cette désignation est approuvée à l'unanimité.*

### **2. 03-2017-53 Approbation de l'ajout d'un vœu séance tenante**

**Pierre AIDENBAUM** demande aux membres du Conseil d'arrondissement d'approuver l'ajout d'un vœu déposé en séance tenante par Laurence HUGUES et Quentin PICQUENOT relatif aux nouvelles territorialisations de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE). Il propose que ce vœu soit étudié en fin de Conseil.

*L'ajout du vœu à l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.*

### **3. Communication : "Transparence et attribution des places en crèche"**

**Pierre AIDENBAUM** rappelle que, lors du précédent Conseil d'arrondissement, il s'était engagé à faire une communication sur la « transparence et attribution des places en crèche ». Il donne la parole à Madame Nicole BISMUTH- LE CORRE.

**Nicole BISMUTH-LE CORRE** salue l'assemblée. Elle débute son intervention en rappelant que l'enfant est au cœur des préoccupations de chaque famille du 3<sup>ème</sup> arrondissement. Elle explique que le mode de garde d'un enfant constitue un choix très important pour chaque famille. Avant d'évoquer la commission qui s'est tenu les 11 et 12 mai dernier, elle informe le Conseil du fait que la Mairie a signé la charte de transparence sur les attributions de places en crèche. Ce sont les attentes légitimes des parents parisiens qui ont invité les élus à franchir une nouvelle étape pour améliorer la compréhension de la procédure d'attribution des places en crèche et pour simplifier leurs démarches. La ville et l'arrondissement se sont donc engagés à garantir à tous les parents l'accès à une information exhaustive et transparente sur les modes d'accueil de la petite enfance pour :

- permettre au plus grand nombre d'enfants d'avoir accès à un mode d'accueil, en portant une attention spécifique aux enfants en situation de vulnérabilité ;
- simplifier les démarches des familles et leur proposer une orientation vers des modes d'accueil alternatifs en cas de non obtention d'une place en crèche.

En cohérence avec ces engagements, la Mairie veille également à la bonne répartition des places en crèche et à la bonne information des familles. Elle précise que la plupart des engagements pris étaient déjà appliqués. Elle indique, par exemple, que le nombre de commissions est passé de trois à quatre (mai, septembre, décembre et mars) de manière à ce

que chaque enfant puisse être nommé par une commission et non par une procédure aléatoire. Des listes d'attente sont mises en place afin de faciliter les attributions de places entre deux commissions. Elle rappelle que les commissions rassemblent une vingtaine de personnes : Mairie, opposition, services techniques, directrices de crèches, de halte-garderie, de crèches associatives, médecin de la Protection Maternelle Infantile, services sociaux... Elle précise que la commission du mois de mai est celle qui procède à l'attribution du plus de places dans la mesure où elle prépare l'entrée du mois de septembre.

Elle ajoute que les inscriptions sont soumises à des critères de priorité qui sont expliqués dans les guides. Elle ajoute que des pré-commissions sont également organisées avec les services médicaux et sociaux. Celles-ci sont prises en compte dès le début de la commission. Elle indique que les réunions relatives aux modes de garde, initialement organisées avant la commission, sont désormais programmées une quinzaine de jours après afin que les familles n'ayant pas obtenu de places en crèche puissent se voir proposer d'autres modes de garde.

Des réunions d'informations sur les modes de garde sont donc organisées quatre fois par an. Ces dernières regroupent des représentants de la Mairie, des services généraux, de crèches associatives, de crèches municipales, de halte-garderie, de crèches familiales, de crèches parentales, des services d'assistantes maternelles à domicile, de la Fédération de Particuliers Employeurs de France (FEPEM). Elle ajoute qu'un Relais Informations Familles (RIF) a été ouvert au sein de la Mairie du 3<sup>ème</sup>. Il s'agit du lieu d'accueil des familles. Cet espace permet de présenter, notamment, les différents modes d'accueil existants. Elle indique assurer des permanences tous les mercredis entre 16h30 et 17h30. Elle reçoit sans rendez-vous afin toutes les familles qui le souhaitent puissent la rencontrer.

Elle poursuit son intervention en exposant les deux nouveautés qui vont arriver en 2018. La première concerne la possibilité d'une préinscription en ligne pour demander une place en crèche alors que, jusqu'à présent, il était nécessaire de se présenter en Mairie. S'il faudra quand même s'y rendre pour déposer les documents, la préinscription permettra de programmer en ligne un rendez-vous grâce à nouveau service qui sera élargi à l'ensemble des services administratifs. La seconde nouveauté porte sur le Forum Petite Enfance prévu en 2018. Ce temps d'échanges rassemblera tous les responsables d'établissements, les associations de la petite enfance, les assistantes maternelles... Des ateliers et des jeux pour les enfants vont y être organisés. Ce sera une sorte de fête des familles autour de la petite enfance.

Elle évoque la commission qui s'est tenue au mois de mai. Elle informe l'assemblée que 170 places y ont été attribuées :

- 101 chez les petits pour un total de 114 demandes ;
- 52 chez les moyens pour un total de 78 demandes ;
- 15 chez les grands pour un total de 23 demandes.

**Pierre AIDENBAUM** remercie Nicole BISMUTH-LE CORRE pour sa présentation complète. Il rappelle que la nouvelle crèche de la rue Charlot va ouvrir ses portes en septembre. Elle contiendra 45 berceaux. Il évoque également la nouvelle crèche de la caserne des Minimes avec 99 berceaux qui, elle, devrait être livrée au cours du deuxième semestre 2019. Il s'agira, selon lui, d'une crèche innovante puisqu'elle offrira de nouveaux services qui

n'existent pas dans les crèches parisiennes avec, notamment, une plus grande amplitude des horaires d'accueil. Il s'agit d'une demande très forte des nouveaux habitants du quartier qui ont des métiers fonctionnant sur des horaires décalés. La Mairie et les services de la petite enfance de la ville de Paris sont en train d'étudier cette question. Il ajoute que cette nouvelle crèche disposera d'un jardin privatif.

Au regard des chiffres évoqués par Nicole BISMUTH-LE CORRE, il remarque que le taux de satisfaction a beaucoup augmenté ces dernières années grâce, notamment, aux nouvelles crèches livrées. Il rappelle qu'un déficit de 150 places existait encore il y a une dizaine d'années. Il pense qu'avec les deux crèches évoquées précédemment, en complément de celles qui sont existantes, la quasi intégralité des demandes pourra être satisfaite au sein du 3<sup>ème</sup> arrondissement. Il insiste sur le caractère exceptionnel de cette situation à Paris puisque peu d'arrondissements seront en mesure d'apporter une telle satisfaction. Il précise qu'il s'agit d'une volonté politique de la Maire de Paris et de cette mandature qui a acté et budgété 5 000 places de crèches.

Il demande si cette communication appelle des remarques ou des questions.

#### **4. 03-2017-51 Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mai 2017.**

**Pierre AIDENBAUM** demande si le procès-verbal appelle des remarques.

*Le procès-verbal de la séance du 2 mai 2017 est approuvé à l'unanimité.*

#### **5. 03-2017-52 Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2017.**

**Pierre AIDENBAUM** demande si le procès-verbal appelle des remarques.

*Le procès-verbal de la séance du 22 mai 2017 est approuvé à l'unanimité.*

#### **6. 2017 DAE 72 Subventions (697 200 euros) et conventions avec vingt-deux organismes dans le cadre du projet « Alimentation, du gaspillage au partage », lauréat du budget participatif 2016.**

**Pierre AIDENBAUM** donne la parole à Laurence HUGUES.

**Laurence HUGUES** remercie Monsieur le Maire et salue ses collègues auxquels elle propose une délibération relative à l'octroi de subventions pour le projet « Alimentation, du gaspillage au partage ». Il s'agit d'un projet qui a été plébiscité par les Parisiens dans le cadre du budget participatif 2016 dont s'occupe plus spécifiquement Nicole BISMUTH-LE CORRE.

Elle précise que ce projet a été doté d'une enveloppe de 1 500 000 euros. En janvier 2017, la ville de Paris a lancé un appel à projets pour envisager l'octroi de subventions d'investissement afin de mettre en place des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire.

En 2016, 19 associations ont été soutenues. Ce nouvel appel à projet va permettre d'aller plus long dans la démarche puisqu'au-delà de la question logistique, il répond à la nécessité de l'ouverture de lieux de transformation des invendus alimentaires.

Ces deux appels à projets s'inscrivent dans la dynamique créée par les récentes évolutions législatives. Elle rappelle que, désormais, les moyennes et grandes surfaces de plus de 400 m<sup>2</sup> doivent proposer à une ou plusieurs associations une convention pour la récupération des denrées alimentaires. Ces appels à projets s'inscrivent également dans le cadre du plan parisien de lutte contre le gaspillage alimentaire adopté en décembre 2015.

Elle ajoute que l'appel à projet a reçu 46 candidatures. Le jury était présidé par Antoinette GUHL, adjointe à la Maire en charge de l'Économie sociale et solidaire, de l'Innovation sociale et de l'Économie circulaire. Il a été proposé de retenir, pour une première tranche, 22 projets pour un montant total de 687 000 euros. Elle précise qu'il s'agit principalement de projets de transformation permettant de valoriser les invendus ne permettant pas de faire l'objet de dons en l'état mais qui sont encore consommables.

Elle rappelle que le 3<sup>ème</sup> arrondissement compte déjà une association qui s'occupe de récupérer les invendus. Si cette dernière n'est pas concernée par ce projet, elle a toutefois été soutenue par ailleurs. Si elle ne souhaite pas procéder au détail de tous les projets, elle insiste sur le projet de l'association Basiliade qui concerne le 3<sup>ème</sup> arrondissement. Cette association accueille et accompagne des personnes en situation de grande précarité et atteintes par des maladies infectieuses (VIH). Elle explique que les bénévoles organisent des repas conviviaux et gratuits cinq soirs par semaine. Le centre, situé rue Béranger, reçoit alors une vingtaine de personnes. Elle ajoute qu'aujourd'hui, l'association souhaite intégrer des invendus alimentaires dans la préparation de ses repas. Pour cela, elle a besoin de matériels de stockage frigorifiques. Il est proposé d'attribuer 7 000 euros à cette association à ces fins. Ce montant s'intègre à l'ensemble de cette délibération qui regroupe 22 projets qu'elle juge très intéressants dans leur ensemble. Elle rappelle le total du montant des subventions pour cette première série de projets qui est de 687 000 euros. Ce montant émerge sur les crédits du budget participatif.

Elle propose aux élus de bien vouloir adopter cette délibération.

**Pierre AIDENBAUM** s'enquiert des demandes d'intervention. En leur absence, il soumet aux voix cette délibération.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **7. 2017 DFPE 69 Subventions (4 389 065 euros) et avenants à l'association ABC Puériculture (16e) pour ses 19 établissements d'accueil de la petite enfance**

**Pierre AIDENBAUM** donne la parole à Nicole BISMUTH-LE CORRE.

**Nicole BISMUTH-LE CORRE** propose qu'une nouvelle subvention soit allouée à l'association ABC. Elle rappelle que cette dernière gère un établissement de 47 places sis rue de Montmorency. La subvention est de 185 822 euros. Elle explique que la convention signée pour une durée de deux ans arrive à échéance et va être revotée. Elle précise que l'attribution

de ces subventions est secondaire à un contrôle rigoureux visant à vérifier que l'association participe à la commission d'attribution des places en crèche et qu'elle s'est engagée à optimiser ses taux d'occupation et de fréquentation.

Elle propose aux élus de bien vouloir adopter cette subvention.

**Pierre AIDENBAUM** s'enquiert des demandes d'intervention. En leur absence, il soumet aux voix cette délibération.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **8. 2017 DLH 128 Obligation d'enregistrement de la déclaration préalable prévue à l'article L314-1-1 du code du Tourisme - création du téléservice correspondant.**

**Pierre AIDENBAUM** donne la parole à Gauthier CARON-THIBAUT.

**Gauthier CARON-THIBAUT** remercie Monsieur le Maire de lui donner la parole. Il indique que cette délibération porte plus largement sur la régulation de la multiplication incontrôlée des locations touristiques saisonnières. Il rappelle que la ville de Paris a développé plusieurs actions ces dernières années :

- le changement du règlement relatif à la compensation et les autorisations de transformations de logements en locaux d'activité ;
- le déploiement d'un service de 25 agents qui permet un contrôle de 500 logements par an. Depuis 2017, environ 300 000 euros d'amendes ont été récupérés avec une moyenne de 25 000 euros par logement. Il ajoute que le montant de l'amende a récemment été fixé à 50 000 euros. Depuis la mise en place de ce service, 900 logements ont été régularisés. Il concède que la mise en place de 25 agents n'est pas suffisante.

Selon lui, la responsabilisation des plateformes de mises en relations des propriétaires d'appartements avec les locataires est une piste à explorer davantage. Il ajoute que le Conseil d'arrondissement a voté un vœu, repris au Conseil de Paris, donnant un certain nombre de pistes pour responsabiliser par la loi ces plateformes. Un certain nombre d'entre elles ont été adoptées dans le cadre de la loi pour une République numérique.

Aujourd'hui, il indique que c'est la mise en place du permis de louer qui est proposée. La loi pour une République numérique permet aux collectivités locales de mettre en place un téléservice pour que les propriétaires qui décident de mettre leur logement en location saisonnière, plus ou moins de 120 jours, obtiennent un numéro d'enregistrement auprès de la ville de Paris. La plateforme de locations touristiques doit obligatoirement mentionner ce numéro. Ce dispositif permet à la plateforme de locations de bloquer la location au-delà de 120 jours. Il précise que ces 120 jours constituent un seuil faisant la différence entre le logement dédié entièrement à la location touristique et le logement d'un propriétaire lambda qui met son appartement en location lorsqu'il part en vacances.

Il précise que la loi a été votée et que le décret d'application a été pris. La ville se saisit donc de ce dispositif pour mettre en œuvre ce permis de louer sur la place de Paris. Il entrera en vigueur dès octobre 2017. Il sera obligatoire pour l'ensemble des plateformes officiant sur

Paris et pour l'ensemble des propriétaires d'appartements utilisant ces plateformes au 1<sup>er</sup> décembre 2017.

Il se réjouit de cette mise en place qui représente un pas en avant dans la responsabilisation des plateformes. Néanmoins, il concède un goût d'inachevé concernant cette délibération puisque deux décrets prévoyant la mise en place de sanctions possibles pour les personnes qui ne respecteront pas ce permis de louer et pour les plateformes qui ne mettraient pas à disposition le numéro d'enregistrement sont toujours en attente. Il espère qu'ils seront pris avant décembre 2017.

Il regrette également que le décret permettant la transmission des revenus issus de ces plateformes touristiques directement à Bercy pour qu'ils puissent être ajoutés sur les avis d'imposition n'ait pas été pris non plus. Il rappelle que cette mesure a été votée dans la loi de Finance 2016 pour 2017. Il espère qu'il le sera d'ici la fin de l'année.

Il souhaite qu'un décret soit pris pour permettre que les 120 nuits maximum ne soient pas calculées plateforme par plateforme mais dans le cadre d'un cumul général du nombre de nuits passées en location.

Il espère que le nouveau gouvernement entendra ses demandes et ne reculera pas face aux avancées obtenues sur ce sujet. Il souhaite obtenir davantage de responsabilisation des plateformes. Au regard du nombre de logements mis sur celles-ci, il pense que la multiplication des agents verbalisateurs ne permettra pas d'enrayer le phénomène.

**Pierre AIDENBAUM** signale qu'il interviendra dans le sens de l'intervention de Gauthier CARON-THIBAUT au prochain Conseil de Paris.

Il s'enquiert des demandes d'intervention. En leur absence, il soumet aux voix cette délibération.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

Il indique que les deux prochaines délibérations concernent le Conseil départemental. Elles seront présentées par Gauthier CARON-THIBAUT sans être soumises au vote du Conseil d'arrondissement.

## **9. 2017 DASES 126-G Subvention de 96 500 euros à 13 associations et conventions avec 9 d'entre elles pour leurs actions sociolinguistiques et d'aide à l'accès au droit.**

**Gauthier CARON-THIBAUT** indique qu'il s'agit de financer des associations qui viennent en accompagnement des populations d'origine immigrée présentant des difficultés avec la compréhension et la pratique du français. Ces difficultés peuvent représenter un obstacle à leur insertion, notamment dans l'accès au droit. Il rappelle que l'association Pierre Ducerf fait un travail important auprès de la communauté chinoise du 3<sup>e</sup> arrondissement et du Babel-ville. Il illustre ses propos avec deux chiffres :

- 270 personnes ont été suivies dans le cadre des actions sociolinguistiques au travers, notamment, de formations au diplôme initial de langue française ;
- 345 personnes ont été suivies dans le cadre de dispositifs d'accès au droit.

Au travers de cette délibération, il s'agit d'attribuer une subvention à l'association Pierre Ducerf d'un montant de 10 200 euros. Il rappelle que cette délibération n'est pas votée car elle passera au Conseil départemental.

**Pierre AIDENBAUM** remercie Gauthier CARON-THIBAULT.

#### **10. 2017 DASES 215-G Subvention de 718 558 euros relative au fonctionnement des maraudes en direction des personnes sans domicile fixe mises en œuvre par cinq associations.**

**Gauthier CARON-THIBAULT** explique que, depuis une dizaine d'années, le travail des maraudes et leur coordination se professionnalisent. Il ajoute que la Mairie du 3<sup>ème</sup> tient trois à quatre réunions par an pour échanger sur les remontées d'informations du terrain et pour préparer les périodes des grands froids et des chaleurs extrêmes. Il s'avère nécessaire de l'appuyer sur ces coordinations pour mieux connaître les territoires et agir plus efficacement.

A travers cette délibération, il s'agit d'attribuer une subvention à l'association Emmaüs Solidarité d'un montant de 77 707 euros pour l'aider à renforcer son analyse du territoire de Paris centre et à lancer un travail de connaissance, de coordination des acteurs. Il précise que, parmi les acteurs officiant auprès de maraudes, se trouvent des acteurs institutionnels (Mairie de Paris, Préfecture de police), des acteurs associatifs en lien avec la ville de Paris et tout un secteur associatif non conventionné et non subventionné par la ville de Paris. Ces associations ne sont pas en lien avec les coordinations traditionnelles. Il s'agit, selon lui, de les repérer afin de les associer au travail mené.

Cette délibération prévoit une subvention de 11 000 euros à l'association Emmaüs Solidarité pour qu'elle se dote de kits d'hygiène de manière à pouvoir les distribuer aux personnes rencontrées dans la rue.

**Pierre AIDENBAUM** remercie Gauthier CARON-THIBAULT et indique que cette délibération n'appelle pas de vote.

#### **11. 2017 DASC0 35 Caisse des Écoles (3e) - Subvention (7 714 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.**

**Pierre AIDENBAUM** donne la parole à Yves PESCHET.

**Yves PESCHET** remercie Monsieur le Maire. Il explique que la série de délibérations suivantes concernent la caisse des écoles. Il rappelle que la caisse des écoles a été créée dans les années 1860 pour favoriser la fréquentation scolaire dans tous ses aspects. Les loisirs en font partie. Il précise que la caisse des écoles du 3<sup>ème</sup> arrondissement s'autorise à aider les enfants à partir en séjours de ski ou en séjours d'été. Selon lui, l'aide reste modeste puisqu'elle en concerne que 35 enfants mais elle a le mérite d'exister. C'est la raison pour laquelle il souhaite que la subvention de 7 714 euros soit votée. Ce travail peu connu de la caisse des



écoles est très important, selon lui, pour les enfants qui en bénéficient. Il espère qu'ils seront de plus en plus nombreux à en profiter.

**Pierre AIDENBAUM** remercie Yves PESCHET. Il rappelle que le Maire d'arrondissement est le président de la caisse des écoles. Lors de sa première année de mandature, il indique avoir fait voter à la caisse des écoles le rétablissement des séjours de vacances alors interrompus depuis quelques années à Paris. Aujourd'hui, il précise qu'une trentaine d'enfants partent en vacances chaque année et que la quasi-totalité des demandes est satisfaite. Selon lui, la caisse des écoles du 3<sup>ème</sup> arrondissement est très bien gérée, ce qui lui octroie cette possibilité financière. Il ajoute qu'il est également possible de demander des subventions supplémentaires à la ville de Paris. Sous contrôle d'Yves PESCHET, il indique qu'aucun enfant n'est refusé pour ces séjours de vacances. Il ajoute que le montant restant à la charge des familles est proportionnel à leurs revenus. Certains enfants, dont les parents sont au RSA, partent ainsi en vacances gratuitement.

Il soumet aux voix cette délibération.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### **11. 2017 DASCO 53 Caisse des écoles (3e) - Subvention (1 191 518 euros) pour la restauration scolaire**

**Pierre AIDENBAUM** donne la parole à Yves PESCHET.

**Yves PESCHET** se plaît à souligner le fait que la caisse des écoles est bien gérée. Il indique, à ce titre, qu'elle vient de recevoir le label « Mon restau responsable ». Ce label valorise les efforts réalisés dans le cadre de la diversification des aliments d'origine bio ou locale et du traitement des déchets alimentaires. Il explique qu'après une phase expérimentale, la Mairie en est au début de la généralisation du traitement de ces déchets pour l'année 2017 / 2018. Il s'agit également d'aller au-delà des objectifs fixés par la Mairie d'aboutir à 50 % de bio en 2020. Aujourd'hui, il indique que le 3<sup>ème</sup> arrondissement en est déjà à 58 % de produits bio en élémentaire et à 62 % en maternelle.

Il ajoute que Dorite SITBON, directrice de la caisse des écoles, a largement contribué à cette labellisation. Il précise qu'elle partira à la retraite à la fin du mois de janvier 2018.

Il invite les membres du Conseil d'arrondissement à voter cette subvention qui correspond, selon lui, à la reconnaissance par l'Hôtel de ville des services rendus aux enfants en matière d'alimentation. C'est le résultat d'un dialogue de gestion entre l'Hôtel de ville et la caisse des écoles sur la base des documents remis par la caisse des écoles du 3<sup>ème</sup> arrondissement.

**Pierre AIDENBAUM** remercie Yves PESCHET d'avoir souligné le pourcentage des produits bio ou locaux au sein des établissements du 3<sup>ème</sup> arrondissement. Il pense qu'il s'agit des meilleurs taux de tout Paris. Il indique avoir vu les chiffres d'autres arrondissements qui affichaient des taux inférieurs. Il ajoute que de gros efforts ont été fournis, notamment avec la directrice et le prestataire. Il rappelle que les produits bio sont généralement plus chers que les autres denrées. Il se félicite de voir que le taux de satisfaction des familles sur la restauration scolaire soit très élevé. Il ajoute que, jusqu'à présent, les cantines scolaires ne bénéficiaient pas d'une image valorisante, ce qui n'est plus le cas dans le 3<sup>ème</sup>. Il espère que le successeur(e) de Madame SITBON s'imprénera de l'excellent travail qu'elle aura fourni, non seulement sur la qualité, mais également d'un point de vue financier.

Il s'enquiert d'éventuelles demandes d'intervention.

**Laurence HUGUES** souhaite faire part de la grande réceptivité de Dorite SITBON à la proposition d'habitantes et d'habitants pour rejoindre l'opération « Mon restau responsable » ainsi qu'à l'étude des questions relatives au tri et à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Elle se réjouit d'avoir pu travailler avec elle sur ces questions. Elle trouve les résultats obtenus remarquables.

**Pierre AIDENBAUM** s'enquiert d'autres demandes d'intervention.

**Marie-Laure HAREL** ne souhaite pas critiquer la bonne gestion de la caisse des écoles mais souligne néanmoins la répartition de l'enveloppe, par solidarité avec les arrondissements de l'opposition. Sur les neufs arrondissements de l'opposition, seulement 28 % des sommes sont consacrés à la restauration. Selon elle, l'équilibre n'est pas respecté.

**Pierre AIDENBAUM** indique ne pas comprendre l'intervention de Madame HAREL. Il explique que les subventions données par la ville aux caisses des écoles, quel que soit l'arrondissement, sont établies en fonction du nombre de repas servis. Le multiplicateur est simple.

**Marie-Laure HAREL** affirme avoir du mal à croire que sur les neuf arrondissements d'opposition, dont certains sont de taille importante, seulement 28 % des subventions puissent être réunies. Cela sous-entendrait, selon elle, qu'il y aurait beaucoup moins d'écoliers dans ces arrondissements.

**Pierre AIDENBAUM** rétorque qu'il ne peut pas répondre à cette question. Il ajoute cependant que certaines caisses des écoles sont très mal gérées. Selon lui, des demandes de subventions exceptionnelles à la ville de Paris étaient parfois effectuées en fin d'année lorsque les caisses étaient en déficit. Cette subvention couvrait alors les besoins. Il existe parfois une grande précarité du personnel au sein de certaines caisses des écoles, ce qui n'est pas le cas dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement. Il évoque la situation des cantinières pour illustrer ses propos. Sans porter d'accusations particulières, il affirme que certaines caisses des écoles sont mal gérées. Mais il précise que des subventions exceptionnelles ne sont plus octroyées dans le 3<sup>ème</sup> depuis une quinzaine d'années grâce au rétablissement d'une bonne gestion financière. Il évoque la mise en place d'un service de relance pour les impayés. S'il ne s'agit pas de mettre la pression aux familles en difficulté, ce service permet de récupérer les impayés des familles qui ont les moyens nécessaires. Il rappelle que le prix du repas est à 15 centimes d'euros pour les familles les plus précaires. Pour les neuf autres catégories, il indique que des démarches de recouvrement sont engagées.

Il conclut en disant que la subvention de la ville, exception faite de la subvention exceptionnelle pour les vacances, est allouée en fonction du nombre de repas servis. Il rappelle que 2 500 repas sont servis chaque jour dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement. La subvention correspond à la multiplication du nombre de repas par le prix unitaire d'un repas payé par la Mairie (sept euros). Une partie des familles payent moins de sept euros. D'autres payent plus de sept euros par solidarité. Il précise que dix tarifs différents sont appliqués.

Il met aux voix cette délibération.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**12. 2017 DASCO 117 Caisses des écoles - Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2018-2020**

**13. 2017 DASCO 54-G Caisses des écoles - Modalités de conventionnement et de financement par le Département de Paris pour la restauration scolaire pour la période 2018-2020**

**Pierre AIDENBAUM** donne la parole à Yves PESCHET.

**Yves PESCHET** propose de jumeler la délibération n°12 avec la délibération n°13 puisqu'elles concernent le même problème. Ce sont des délibérations cadre relatives au financement de la restauration scolaire, la première s'appliquant aux écoles et la seconde, aux collèges. Il ajoute que sa présentation concerne les deux délibérations.

**Pierre AIDENBAUM** précise que le Conseil d'arrondissement devra voter la première délibération mais pas la seconde parce qu'elle fait partie des délibérations du Conseil départemental.

**Yves PESCHET** acquiesce. Il lui semble important que cette communication soit réalisée étant donné qu'une nouvelle convention relative à la restauration scolaire est en cours de préparation. Il précise que celle qui est en cours s'achèvera en décembre prochain. La ville voudrait remplacer les précédentes délibérations sur le financement des caisses des écoles en fixant un cadre qui permettra de :

- traduire concrètement les objectifs stratégiques de la ville en matière d'alimentation,
- revoir les modalités de financement des caisses des écoles désormais basées sur une approche globale avec des objectifs précités (50 % de bio minimum) ;
- revoir le subventionnement de la restauration scolaire qui ne reposera plus sur un seul calcul mécanique lié au nombre de repas produits mais sur un budget discuté dans le cadre d'un dialogue de gestion avec les caisses et déterminer en fonction des actions que proposera chaque caisse pour atteindre les objectifs de la ville, en tenant compte des résultats, y compris financiers, des années précédentes.

Il s'agit, selon lui, d'un resserrement des procédures dans le cadre d'un dialogue de gestion, c'est-à-dire d'un échange permanent entre la caisse des écoles d'arrondissement et les services de la ville de Paris pour fixer des objectifs et voir comment ils sont tenus. Cela dénote une volonté de rigueur, une volonté d'atteindre des objectifs et de les rendre communs au-delà de chaque arrondissement. Il s'agit d'une nouvelle impulsion dans les rapports des caisses des écoles avec la Mairie de Paris.

Il indique qu'une nouvelle gouvernance de la restauration scolaire sera mise en œuvre avec les élus. Un rapport annuel de la restauration scolaire sera également produit devant le Conseil de Paris. Il poursuit avec la mise en place d'un mécanisme valorisant les efforts de gestion opérés en sus de l'atteinte des objectifs. Il illustre son propos avec le label « Mon restau responsable » présenté par Dorite SITBON lors d'une réunion réunissant de nombreux acteurs : boulangers, Elios, fournisseurs de pommes de l'Oise, de jus de fruits, de gâteaux... Cette

réunion pédagogique a permis, selon lui, d'illustrer concrètement les circuits-courts que la caisse des écoles essaie de favoriser. Il ajoute qu'une délégation des personnes qui assurent le service dans les écoles était également présente. Celles-ci avaient élaboré des entrées et des desserts à partir d'aliments récupérés la veille.

Il ajoute que ce mécanisme clarifie les conditions et les modalités dans lesquelles la ville peut allouer une participation financière exceptionnelle à une caisse en difficulté. Ces dernières devront faire l'objet d'un remboursement à la ville, incitant les caisses des écoles déficitaires à une meilleure gestion.

Ces deux délibérations visent uniquement la compétence déléguée à la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. Elles ne concernent pas les autres activités des caisses des écoles, en particulier les séjours de vacances évoqués précédemment. La délibération cadre en vigueur continuera à produire ses effets jusqu'à la fin de l'année 2017. Le vote du solde des subventions de restauration est à l'ordre du jour du Conseil de Paris du mois de juillet. Le vote des subventions qualité est à l'ordre du jour du Conseil de Paris de septembre.

Il confirme que la ville de Paris a lancé un chantier de simplification du parcours des usagers de la restauration avec Facil'Familles, de façon à intégrer les factures de restauration et de diversifier les modes de paiement en uniformisant le calcul des tarifs entre les arrondissements.

**Pierre AIDENBAUM** remercie Yves PESCHET. Il s'enquiert des demandes d'intervention relatives à la première délibération.

**Mme Marie-Laure HAREL** indique qu'elle n'a pas été informée de la présentation de la démarche « mon restau responsable »

**Yves PESCHET** rétorque ne pas comprendre pour quelles raisons elle n'a pas été invitée. Il verra cela avec la caisse des écoles car les membres du comité de gestion dont elle fait partie ont été conviés. Il lui présente ses excuses.

**Pierre AIDENBAUM** demande à ce qu'une vérification soit effectuée.

**Mme Marie-Laure HAREL** explique que son groupe s'abstient sur cette délibération. Elle rappelle leur désaccord relatif à la nouvelle tarification proposée en 2014 qui établissait alors deux tranches de prix supérieurs créés pour les familles les plus aisées. Celles-ci revenaient à faire payer le repas plus cher que son prix de revient, ce qui, selon elle, est contraire au Code de l'éducation. Eu égard à ces désaccords et aux amendements que son groupe va soumettre lors du prochain Conseil de Paris, elle confirme leur abstention. Elle précise que cette position est moins tranchée que celle que le groupe adoptera prochainement au Conseil de Paris.

**Pierre AIDENBAUM** affirme qu'il s'agit bien d'un désaccord. Il considère que faire payer un petit peu plus cher des familles qui gagnent 7 000 ou 8 000 euros par mois pour permettre à des familles au SMIC de payer le repas en-dessous du prix de revient est un acte de solidarité.

**Mme Marie-Laure HAREL** répond qu'elle partage cette position mais ce qui gênant, selon elle, c'est de faire payer un repas plus cher que son prix de revient. La Mairie n'est pas supposée s'enrichir, selon elle, sur la fourniture de repas.

**Pierre AIDENBAUM** répond que la Mairie ne s'enrichit pas mais qu'elle fait de la solidarité.

**Mme Marie-Laure HAREL** affirme que cette tarification est contraire au Code de l'éducation mais elle ne remet pas en question la progressivité de la participation. Si les gens les moins aisés ne peuvent évidemment pas payer le même prix que les plus aisés, cela n'est pas une raison, selon elle, pour que certains payent plus que le prix de revient du repas.

**Pierre AIDENBAUM** affirme avoir entendu son point de vue.

**Yves PESCHET** note le fait que Mme Marie-Laure HAREL entérine le principe de la progressivité des tarifs et l'en remercie car il s'agit, selon lui, de justice sociale. Il propose, si elle le souhaite, de lui communiquer la grille des revenus qui supposent de se voir opposer des tarifs 8, 9 ou 10. Selon lui, cette progressivité des tarifs est particulièrement raisonnable.

**Pierre AIDENBAUM** remercie Yves PESCHET pour cette précision. Il met aux voix la première délibération.

*La délibération DASC0 117 est adoptée à l'unanimité (trois abstention).*

#### **14. 2017 DASC0 8G Collège public - actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux**

**Pierre AIDENBAUM** indique que les quatre prochaines délibérations relèvent du Conseil départemental et qu'elles n'appellent pas de vote. Il donne la parole à Yves PESCHET.

**Yves PESCHET** rappelle que les « commensaux » est le terme employé pour définir les adultes qui profitent du restaurant scolaire. Cette délibération porte sur une réactualisation légère de la tarification des repas pour les adultes qui se composent essentiellement de professeurs.

#### **15. 2017 DASC0 18G - Divers collèges publics - actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux**

**Yves PESCHET** explique que cette délibération ne concerne pas le 3<sup>ème</sup> arrondissement.

#### **16. 2017 DASC0 21G - Subvention de 151 284 euros pour la restauration scolaire**

**Yves PESCHET** indique que cette délibération détaille le calcul de la subvention, soit le prix de revient multiplié par le nombre de repas, résultat auquel sont soustraites les recettes familiales dues.

#### **17. 2017 DASC0 49G - Divers collèges publics en cité scolaire - Contribution (145 896 euros) du département aux services de restauration pour 2017**

**Yves PESCHET** explique que cette subvention concerne les cités scolaires. Dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement, cela ne concerne que le collège et le lycée Victor Hugo. Ces établissements recevront, si elle est votée, une subvention de 5 807 euros au titre de la restauration scolaire.

**Pierre AIDENBAUM** REMERCIE Yves PESCHET.

### **19. 2017 DEVE 115 Subvention de fonctionnement (3 000 euros) à l'association Atelier Citoyen pour la Transition Écologique (3e)**

**Pierre AIDENBAUM** donne la parole à Laurence HUGUES.

**Laurence HUGUES** salue l'assemblée. Elle se réjouit de présenter cette délibération en présence de membres éminents de l'association Atelier Citoyen pour la Transition Écologique (ACTE). Elle rappelle que cette association rassemble des habitantes et des habitants du 3<sup>ème</sup> arrondissement et du centre de Paris qui sont sensibles aux enjeux environnementaux. C'est un espace de réflexions et d'actions réunissant des citoyens, des experts, des chercheurs... Ces personnes sont concernées par les enjeux du développement soutenable. Elle précise que l'association est issue d'un collectif qui a vu le jour en 2010 au moment des conférences citoyennes des futurs du 3<sup>ème</sup> animées, notamment, par Christiane GILON.

Elle explique que l'association a été lauréate des acteurs du Paris durable en 2014 et qu'elle a fortement participé aux événements organisés dans l'arrondissement à l'occasion de la COP21 avec des actions qui ont impliqué les citoyens. Elle illustre son propos avec l'exemple du théâtre forum qui s'est déroulé au sein de l'auditorium du Carreau du Temple et qui a rencontré, selon elle, un véritable succès. C'est ACTE qui a permis d'expérimenter des modes de sensibilisation innovants. Elle cite également :

- les ateliers sur les déchets ou sur les économies d'énergie dans le cadre de l'appel à projets au kiosque du Square du Temple ;
- l'édition de deux guides (« Manger sain à prix doux dans le 3ème », guide visant à mieux disposer des déchets dans un objectif d'économie circulaire) ;
- l'animation du défi « Famille à énergies positives » ;
- l'engagement dans le défi d'arriver à un bilan carbone « 0 » en 2050.

Elle évoque également les actions déployées lors de la semaine européenne du développement durable qui se sont déroulées dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement.

Dans le souci d'accompagner cette association dans ses actions de mobilisation pour la transition énergétique, elle propose aux élus de voter une subvention de 3 000 euros à l'Atelier Citoyen pour la Transition Écologique (ACTE).

**Pierre AIDENBAUM** remercie Laurence HUGUES et s'enquiert des demandes d'intervention.

Il met aux voix cette délibération.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**20. 2017 DEVE 122 Subventions (26 460 euros) à 16 associations dans le cadre de deux appels à projets « jardins partagés », dont 10 560 euros pour « Accueillir au Jardin » et 15 900 euros pour « récupérateurs d'eau »**

**Pierre AIDENBAUM** donne la parole à Laurence HUGUES.

**Laurence HUGUES** indique qu'il s'agit d'un appel à projet concernant les jardins partagés dans le cadre de la charte Main verte qui vise à encourager les initiatives de créations de nouveaux jardins partagés et à soutenir les associations qui s'engagent à en respecter les principes en matière d'ouverture au public ou de gestion écologique.

Depuis 2017, elle explique que 33 jardins partagés sur 121 ont ouvert public. Dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement, elle confirme que le nombre de jardins partagés a plus que doublé. Elle évoque le projet permaculture et compost qui a permis de soutenir la régie de quartier Paris-centre qui anime le Petit Vertbois dans l'enceinte du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM).

Elle précise que 14 projets ont été retenus à la suite de l'appel à projet. L'un d'entre eux concerne le 3<sup>ème</sup> arrondissement. La régie de quartier Paris-centre pour le Petit Vertbois pourrait recevoir une subvention, si elle est votée, d'un montant de 800 euros pour réaliser différents aménagements : meuble de rangement des outils, bacs, nichoirs... Ceux-ci permettraient de mieux concilier accueil de la population humaine et de la faune.

Il s'agit là d'une dépense globale d'un montant de 15 900 euros. Elle prie les élus de bien vouloir voter favorablement cette délibération.

**Pierre AIDENBAUM** remercie Laurence HUGUES et s'enquiert des demandes d'intervention.

Il met aux voix cette délibération.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**21. 2017 DJS 3 Subventions (2 700 euros) à 3 associations sportives locales (3e).**

**Pierre AIDENBAUM** donne la parole à Patrick BADARD.

**Patrick BADARD** propose de voter les subventions pour trois associations sportives du 3<sup>ème</sup> arrondissement. Il rappelle qu'il s'agit de subventions annuelles et récurrentes. Elles concernent deux associations sportives de multisports scolaires liées aux lycées Turgot et Victor Hugo ainsi qu'une association de gymnastique qui pratique le stretching postural.

**Pierre AIDENBAUM** remercie Patrick BADARD et s'enquiert des demandes d'intervention.

Il met aux voix cette délibération.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**22. V03-2017-54 Vœu relatif au projet de nouvelles territorialisations de la DEVE.**

**Pierre AIDENBAUM** donne la parole à Laurence HUGUES.

**Laurence HUGUES** explique qu'elle a souhaité déposer ce vœu avec Quentin PICQUENOT relatif au projet de nouvelles territorialisations de la DEVE. Elle indique que ce vœu est également déposé dans d'autres arrondissements.

Elle donne lecture du vœu :

« Considérant la volonté de la ville de Paris de développer les parcs et jardins et la végétalisation au sens large à Paris,

Considérant qu'il est en projet de modifier l'actuelle territorialisation de la DEVE entre les différents arrondissements de Paris,

Considérant que des projets similaires sont en projet dans d'autres arrondissements,

Considérant qu'il est envisagé de regrouper les 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> arrondissements sous une seule direction,

Considérant que cette décision a été prise sans concertation préalable avec les mairies d'arrondissements,

Considérant que ce regroupement peut nuire à la bonne gestion des parcs et jardins du fait de leur étendue et de la charge de travail afférente,

Considérant la charge de travail importante des agents de la DEVE induite notamment par le budget participatif et les permis de végétaliser de tous les projets émergents,

Considérant que le regroupement des services de la DEVE des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements est effectif depuis janvier 2017, et a entraîné le cumul de la gestion des deux arrondissements par un seul chef de division DEVE pour les deux arrondissements,

Nous vous proposons ces trois points :

- que soient transmises au plus vite à tous les acteurs concernés, les informations relatives aux directives qui concernent ces nouvelles territorialisations,
- que les impacts sur la charge de travail soient évalués,
- que le regroupement réalisé depuis janvier entre le 11<sup>ème</sup> et le 12<sup>ème</sup> fasse l'objet d'un retour d'expérience avec l'ensemble des acteurs concernés. »

Elle affirme que ce vœu repose sur un souci d'obtenir la meilleure qualité de services possible pour les habitantes et les habitants et l'assurance pour les élus d'avoir des interlocuteurs suffisamment disponibles pour faire avancer de nouveaux projets.

**Pierre AIDENBAUM** remercie Laurence HUGUES.

Il indique qu'il s'agit d'un projet de réorganisation territoriale qui concerne 6 divisions sur 13 et ne touche que l'encadrement de quelques divisions et pas la structure des ateliers donc pas les agents de terrain. Pour les usagers, il n'y aura pas d'incidence. Ce projet a pour objectif de mieux répondre aux objectifs de la mandature, en termes de mise en œuvre des projets conduits à l'échelon local. Le 7<sup>ème</sup> arrondissement sera rattaché à la division 1/2/3/4. L'organigramme actuel des divisions demeurera inchangé avec les 3 pôles existants : exploitation, technique et administratif. Il estime que les pôles techniques des divisions portent



un nombre croissant de projets issus principalement du budget participatif. Il affirme que cela donne un surcroît de travail important aux agents au niveau de l'encadrement de la DEVE. Il concède le fait qu'il n'y ait pas eu de recrutements supplémentaires par rapport aux demandes du budget participatif. Il signale que c'est le cas pour l'ensemble des services de la ville face à des recettes globales en diminution. Il explique que la période actuelle n'est pas propice à l'augmentation des effectifs. Il remarque que la question de la création de nouvelles structures génère souvent des critiques de la part de l'opposition. Il illustre son propos en évoquant la création d'une nouvelle crèche qui demande du personnel municipal.

Plus généralement, il indique que les différentes directions de la ville se sont rendu compte de la nécessité d'avoir un encadrement plus professionnel et solide. Il résume en disant que le personnel des parcs et jardins ne sera pas réduit. Le projet devrait, au contraire, générer un poste d'encadrement supérieur.

Il comprend que l'on puisse s'étonner du regroupement du 7<sup>ème</sup> arrondissement avec les 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> arrondissements. Il explique que le calcul a été effectué en fonction du nombre d'habitants et des superficies des parcs et jardins. Les arrondissements centraux ne comptabilisent pas d'importantes superficies. Par contre, elles le sont beaucoup plus dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement (Champ de Mars, espace Nelson Mandela).

Il précise que la délibération propose une mise en œuvre progressive à partir du second semestre 2017 et qui pourra faire l'objet d'un retour d'expérience.

Il propose de voter contre ce vœu même s'il sait que ce dernier sera présenté par le groupe de Madame HUGUES lors du Conseil de Paris. Concernant les interrogations formulées et qu'il trouve justifiées, il propose de rédiger une lettre à l'adjointe à la Maire de Paris en charge des espaces verts ainsi qu'à la directrice des espaces verts afin d'obtenir des clarifications sur l'organisation de ce nouveau périmètre de la DEVE.

Il demande s'il y a des demandes d'intervention. Il met aux voix ce vœu.

*Le vœu est rejeté à la majorité.*

## 23. Questions diverses

**Pierre AIDENBAUM** donne la parole Sylviane TROPPER.

**Sylviane TROPPER** s'enquiert du travail des brigades qui devaient nettoyer les quartiers des affichages sauvages, s'étonnant de n'avoir encore vu aucun résultat. Elle demande si elles sont déjà entrées en action. Elle parle des affiches qui s'accumulent à chaque « Fashion week », notamment rue Commines et rue Froissart.

Elle évoque également le problème de décharge sauvage rencontrée sur la portion de boulevard où elle habite à l'endroit où les arbres ont été coupés.

**Pierre AIDENBAUM** indique être intervenu lors d'un Conseil de Paris sur le problème de l'affichage sauvage. Les nouvelles brigades sont chargées de nettoyer et de verbaliser les auteurs de l'infraction puisqu'ils sont connus. Il explique que ces brigades se mettent en place. Il regrette également que cela ne se fasse pas assez rapidement. Il précise néanmoins que la Direction de la Prévention et de la Sécurité du Public (DPSV) est en cours de réorganisation.

Il interpelle l'adjointe chargée du commerce à laquelle il demande de préparer une lettre adressée à l'ensemble des commerçants du 3<sup>ème</sup> arrondissement leur demandant de ne plus coller des affiches publicitaires.

**Marie-Laure HAREL** affirme que ce sont les Verts qui ont été les moins exemplaires en termes d'affichage sauvage dans le cadre des élections législatives. Selon elle, les affiches de Julien BAYOU sont partout dans l'arrondissement et dans le 10<sup>e</sup> même si elle concède que tous les candidats ont également collé des affiches.

**Quentin PICQUENOT** indique qu'au cours d'une réunion municipale M. le Maire a fait une remarque sur l'affichage qui a fait l'objet d'une remontée en direction du candidat. Il explique que le mode d'affichage a alors été modifié en faveur d'affiches non pérennes, accrochées avec des ficelles. Il ajoute qu'une opération de nettoyage a ensuite été organisée, ce qu'il n'a pas remarqué chez les autres candidats de la circonscription.

**Marie-Laure HAREL** rétorque qu'elle n'avait rien à nettoyer.

**Pierre AIDENBAUM** signale à Monsieur PICQUENOT que quelques affiches sont encore présentes à la sortie même de la Mairie.

Il demande s'il y a d'autres questions diverses. En l'absence d'intervention, il rappelle quelques dates importantes à l'assemblée :

- le jeudi 29 juin à 11h15 : inauguration de la nouvelle appellation du Square du Temple qui s'appellera le Square du Temple Elie Wiesel, en présence de la Maire de Paris et de nombreuses personnalités.
- le vendredi 30 juin à 16h30 : inauguration de la « Rue'golotte », rue des Coutures Saint-Gervais. Cette initiative, également qualifiée de « rue aux enfants », est organisée par les associations de parents d'élèves. Cette rue sera fermée à la circulation à partir de 14h30. Cette privatisation est faite au bénéfice des enfants avec le support des parents d'élèves et de la ludothèque de la place de la République qui, elle, proposera des jeux. L'idée est de pérenniser cette action ponctuelle de mai à septembre à raison de deux fois par semaine. Il explique que cette opération a nécessité de nombreuses négociations, notamment avec la galerie d'art présente dans la rue, avec la Préfecture de police et les différents services. Il invite les membres du Conseil à s'y rendre pour encourager cette belle initiative qui a demandé beaucoup de travail.
- le vendredi 30 juin à 18h30 : vernissage du Festival Culture Nomade qui se déroulera les 1<sup>er</sup> et 2 juillet autour du *street art*. Il évoque la façade de la Mairie qui sera décorée par trois artistes renommés.
- le jeudi 13 juillet à 10h45 : commémoration de la rafle du Vel d'Hiv. Elle débutera rue de Bretagne avant de s'achever au Square du Temple.
- le jeudi 13 juillet : bal populaire à la Mairie du 3<sup>ème</sup> arrondissement. Il rappelle l'organisation du « bal des enfants » de 20h30 à 22h.
- le vendredi 25 août : commémoration de la libération de Paris à 9h pour le fleurissement des plaques puis à 11h30 au Monument aux Morts.
- le lundi 11 septembre : prochain Conseil d'arrondissement,

Il conclut en rappelant le premier anniversaire de l'opération « Marais Entreprendre » montée en partenariat entre le 3<sup>ème</sup> et le 4<sup>ème</sup> arrondissement. Il indique que 130 entreprises de ces arrondissements se réuniront le lendemain au sein de la Mairie du 3<sup>ème</sup>. Il rappelle que ce collectif permet à des entreprises de toutes tailles de se rencontrer, d'échanger et de mettre en commun leurs réflexions. Un site leur est dédié et leur permet de correspondre entre eux. Il illustre son propos avec l'exemple de l'embauche d'un informaticien à mi-temps dans deux entreprises distinctes. Il souhaite encourager ce type d'initiative.

Il rappelle la tenue de la conférence des arrondissements jeudi 29 juin à 17h30 dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville. Il s'agit de la première réunion du Conseil des arrondissements en vue de préparer la réorganisation des arrondissements centraux en un seul arrondissement. Tous les élus de Paris y sont conviés. La conférence sera également ouverte au public. Il ajoute que cette conférence débouchera sur le comité des arrondissements qui est composé de la Maire de Paris et par les quatre Maires des arrondissements centraux. Ce bureau se réunira régulièrement avec l'ensemble des services de la ville pour organiser cette transition. Cette conférence et ce bureau est présidé par la Maire de Paris. Il y a deux rapporteurs : Pierre AIDENBAUM, en qualité de rapporteur de la majorité municipale, et Jean-François LEGARET, en qualité de rapporteur de l'opposition municipale. Il explique que la Maire de Paris a souhaité prolonger ces débats par une conférence citoyenne des arrondissements du centre qui se tiendra à partir de la rentrée.

En l'absence de questions, **Pierre AIDENBAUM** remercie les uns et les autres et lève la séance.

*La séance est levée.*